

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

- 1675-252** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;
- 1675-253** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;
- 1675-254** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;
- 1675-255** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;
- 1675-259** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE.** »;
- 1872-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1872 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX.** ».

Le règlement **1675-252** a pour objet de modifier la fréquence du renouvellement de la déclaration requise concernant les logements intergénérationnels de 12 mois à 24 mois.

Le règlement **1675-253** a pour objet de modifier des dispositions relatives à la hauteur de certaines pièces d'immeubles utilisées à des fins commerciales.

Le règlement **1675-254** a pour objet de modifier les normes relatives au positionnement de cases de stationnement en cour avant de bâtiments résidentiels de type unifamilial isolé ou jumelé.

Le règlement **1675-255** a pour objet de permettre à certaines conditions, l'égouttement des eaux de pluie et de ruissellement vers un fossé de drainage déjà existant.

Le règlement **1675-259** a pour objet de corriger dans le règlement une référence à la zone 2-I-26, laquelle fut abrogée, pour y substituer la zone 2-I-46.

Et le règlement **1872-001** a pour objet de préciser certaines dispositions relatives aux garanties requises dans le cadre d'ententes avec des promoteurs.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et sont en vigueur depuis le 29 mars 2018, date du certificat de conformité de la directrice générale de la MRC de Deux-Montagnes.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 18^e jour d'avril 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau